

COMPTE-RENDU DE LA JOURNEE « LE POINT SUR LE GRENELLE »

LES PRECONISATIONS DU GRENELLE ET LEURS CONCRETISATIONS : L'ENERGIE

I -Le cadre du Grenelle : Réduire les consommations d'énergie et le contenu en carbone de la production

Présentation par Laurent Sabatier, chargé de mission DREAL Auvergne et Thierry Bonnet, délégué à l'application et au suivi du Grenelle à la DDT 43

Objectif général:

Réduire radicalement les émissions de gaz à effet de serre en économisant l'énergie et en la rendant plus décarbonée

- Réduction de la consommation énergétique et prévention des gaz à effet de serre
 - Instauration, au niveau régional, des « schémas du climat, de l'air et de l'énergie » pour valoriser le potentiel régional d'énergies renouvelables et développer l'efficacité énergétique, en intégrant les préoccupations sur l'énergie, le climat et les polluants atmosphériques
 - Généralisation des plans climat-énergie territoriaux aux collectivités de plus de 50 000 habitants pour fin 2012
 - Obligation pour les entreprises de plus de 500 salariés, les établissements publics de plus de 250 personnes et les collectivités de plus de 50 000 habitants d'établir d'ici le 31 décembre 2012 un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre
 - Définition d'un cadre réglementaire pour la recherche de sites de stockage géologique de CO2 pour en faciliter l'émergence tout en garantissant la concertation et la sécurité
 - Généralisation de l'installation de compteurs d'énergie dans les immeubles alimentés par les réseaux de chaleur ou le chauffage collectif
 - Amélioration de l'information des consommateurs par les distributeurs d'énergie, sur leur niveau de consommation et leurs possibilités pour la réduire
- Favoriser les énergies renouvelables
 - Encouragement des réseaux de chaleur d'origine renouvelable en facilitant leur classement
 - Instauration d'un schéma régional de raccordement au réseau d'énergies renouvelables
 - Création des schémas régionaux éoliens permettant d'organiser la mise en place de zones de développement de l'éolien et améliorer la concertation locale
 - Développement de l'éolien maritime, par une simplification administrative et l'extension des missions des gestionnaires de réseau
 - Possibilité pour les régions, les départements et les EPCI de bénéficier de l'obligation d'achat pour l'énergie qu'ils produiront de façon renouvelable
 - Possibilité pour toute personne morale d'installer des panneaux photovoltaïques sur ses bâtiments, et de vendre l'électricité produite en bénéficiant du tarif d'achat bonifié
 - Suppression du plafond de 12 MW fixé pour le bénéfice de l'obligation d'achat s'agissant des énergies géothermiques, marines et solaires thermodynamiques
 - Autorisation d'exploitation directe des installations photovoltaïques par les sociétés civiles agricoles
 - Simplification administrative pour la création d'installations électriques à partir d'énergie renouvelable
 - Mise en place d'un nouveau cadre pour l'hydroélectricité durable, permettant de concéder les ouvrages et de renouveler leur concession sur la base de critères environnementaux et énergétiques
- Promouvoir des transports plus économes en énergie
 - Extension dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie, des obligations aux entreprises qui mettent à la consommation des carburants pour automobiles.

Réduire radicalement les émissions de gaz à effet de serre en économisant l'énergie et en la rendant plus décarbonée

Mettre en œuvre les mesures en faveur de la réduction de la consommation énergétique et de la prévention des gaz à effet de serre

Favoriser le développement des énergies renouvelables

- Schémas régionaux climat, air, énergies
- PCET + 50 000 hab
- Obligation bilan émissions GES
- Recherche site stockage CO2
- Compteurs individuels énergie
- Amélioration information consommateurs

- Schémas régionaux raccordement réseaux EnR
- Développement réseaux de chaleur renouvelable
- Schémas régionaux éoliens
- Développement éolien maritime
- Exploitation du photovoltaïque par pers morales
- Obligation rachat EnR

II – Présentation du centre omnisports à énergie positive de Bellenaves

Présentation par Bertrand Lenoir, Directeur du Syndicat Départemental des Energies de l'Allier

CF en annexe la présentation diapo du projet : Le centre omnisports de Bellenaves

Remarque : La subvention du tarif d'achat par le gouvernement français a profité aux producteurs chinois de panneaux et a engendré une spéculation des grands groupes. Aujourd'hui, le développement du photovoltaïque est compromis.

➤ B.Lenoir : le photovoltaïque n'est pas une solution unique, mais fait partie d'un panel de différentes solutions à nos problèmes énergétiques. Le coût de revient est actuellement plus important, donc on ne développera pas le photovoltaïque si on n'accepte pas de payer l'énergie plus chère dans l'immédiat. Il est sujet à beaucoup de polémiques car il fait l'objet de gros lobbying, et pas seulement par les grandes sociétés, mais aussi par les petits « producteurs » qui revendent aux grosses sociétés des projets pré-montés. Le gouvernement doit trouver un équilibre acceptable et stable entre incitations fiscales et coût.

Question : dans notre région volcanique, y a-t-il des études valables sur la géothermie ?

➤ B.Lenoir : Il existe sur le bassin de Vichy une étude et des réflexions sur la géothermie profonde, mais le sujet reste très complexe du fait de la corrosion des eaux. Une expérience en Lorraine est bien avancée mais n'est toujours pas passée au stade industriel pour la production d'électricité.

➤ FDEN : Sur le secteur de Billom/Gerzat/Randan, une prospection est faite pendant cinq ans pour l'installation d'une centrale géothermique profonde.

Question : D'où viennent les plaquettes alimentant le réseau de chaleur bois de Bellenaves ?

➤ B.Lenoir : Elles viennent des scieries du Puy-de-Dôme.

Que se passera-t-il si les coûts de transports augmentent ?

➤ B.Lenoir : Le prix de revient intègre le transport, il représente 10 % du prix des plaquettes ; l'augmentation des coûts de transports ne devrait pas impacter le budget, d'autant plus que la provenance est vraiment proche.

III – Ressources complémentaires

-Le site du Grenelle (textes, lois, dossiers thématiques) : <http://www.legrenelle-environnement.fr>

-Une fiche de décryptage de la loi Grenelle 2 sur le volet Energies, réalisée par le Centre de Ressources du Développement Territorial, est téléchargeable sur le lien suivant :

[http://www.etd.asso.fr/index.php/plain_site/Publications/Decryptage-Grenelle-II/Fiches-
Decryptage-Grenelle-II-Energie-climat](http://www.etd.asso.fr/index.php/plain_site/Publications/Decryptage-Grenelle-II/Fiches-Decryptage-Grenelle-II-Energie-climat)

-Dossier thématique sur la RT 2012, réalisé par la DDT 43, disponible sur le site de la Plate-forme 21 : www.plate-forme21.fr